

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2018 !

Saint-Hyacinthe, le 8 août 2018 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres, les dates et les modalités de la prochaine collecte de gros rebuts pour l'année 2018. Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76%, celles recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

Lors de ces collectes, seuls les « gros objets » sont ramassés puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h le matin** de la journée de collecte des déchets et celle-ci est effectuée par un **camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière**, selon un horaire différent.

Une liste de **rebutS admissibles** est jointe dans l'aide-mémoire suivant :

AIDE-MÉMOIRE

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que des **déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.**

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Dates de collecte

Ville de Saint-Hyacinthe :

- Lundi 1 octobre Secteur 1
- Mardi 2 octobre Secteur 2
- Mercredi 3 octobre Secteur 3
- Jeudi 4 octobre Secteur 4
- Vendredi 5 octobre Secteur 5

Pour connaître votre secteur, veuillez vous référer à votre calendrier de collectes à trois voies.

- **Lundi 24 septembre :** Acton Vale
- **Mardi 25 septembre :** Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot
Upton
- **Mercredi 26 septembre :** La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Hugues
Saint-Jude
Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon
- **Jeudi 27 septembre :** Saint-Dominique
Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton
- **Vendredi 28 septembre :** Saint-Damase
Saint-Pie
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres à Saint-Hyacinthe et Acton Vale où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec